

Le 16 octobre 2014

Communiqué
Libéralisation du transport interrégional par autocar :
la FNAUT dénonce les orientations du ministre de l'Economie

La libéralisation totale des liaisons interrégionales par autocar, actuellement autorisées uniquement sous forme de cabotage sur des relations internationales, vient d'être annoncée par le ministre de l'Economie. La FNAUT plaide pour la complémentarité et l'optimisation des différents modes de transport au profit des voyageurs.

Complémentarité ou concurrence ?

Des liaisons routières régulières sont nécessaires sur des itinéraires actuellement non desservis par le train, afin de répondre à des besoins non satisfaits de mobilité. Mais si les liaisons routières se multiplient à l'initiative des seuls transporteurs routiers, l'autocar deviendra inévitablement un concurrent, et non un complément, du train.

La libéralisation du transport par autocar ne doit pas menacer la pérennité des services ferroviaires, déjà fragilisés par la concurrence de l'avion à bas coût, de l'autocar caboteur et du covoiturage. Il faut en effet éviter le retour d'une partie des voyageurs à la voiture, contraire aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Une régulation de la concurrence est indispensable

La libéralisation du transport par autocar est prématurée : elle doit être précédée d'une forte amélioration de la qualité et de la productivité du système ferroviaire. Cette amélioration ne doit pas résulter d'une réduction de l'offre à une minorité d'axes à fort trafic mais d'une valorisation du réseau ferré classique.

La FNAUT demande donc :

- que la libéralisation du transport par autocar soit régulée par les pouvoirs publics ;
- qu'elle soit précédée de l'introduction de la concurrence dans le secteur ferroviaire, sous forme de délégations de service public comme dans le transport urbain ou départemental, afin de provoquer une amélioration des services ferroviaires et une baisse des prix ;
- que l'Etat et les Régions organisent, dans le cadre d'un schéma national de mobilité, l'ensemble des services de voyageurs à longue distance, ferroviaires et routiers, afin de garantir une complémentarité entre ces services ;
- enfin que le régulateur ferroviaire actuel, l'ARAF, se voit attribuer des fonctions intermodales.

Contacts presse

- Jean Sivardière, président de la FNAUT : 04 76 75 23 31
- Jean Lenoir, vice-président de la FNAUT : 06 19 09 78 89